



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Vote électronique du 22 octobre 2024**

N° 1 – D. 22.10.2024

Point à l'ordre du jour :

1.1. Désignation de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs pour siéger au sein du conseil documentaire

Membres présents dans le cadre du vote électronique : WEST Caroline, PLANUS Emmanuelle, QUINTON Jean-Charles, PROTASSOV Konstantin et ADAM Véronique.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*Vu la convention entre l'UGA et Grenoble INP portant sur les statuts du SID,
Vu la délibération N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),*

Considérant que, dans le cadre du renouvellement du conseil documentaire de la DGD BAPSO, il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger au sein de ce conseil :

- Désignation de 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs : 2 de chacun des grands secteurs de formation : disciplines de santé ; disciplines juridiques, économiques et de gestion ; lettres et sciences humaines et sociales ; sciences et technologies. Ce dernier secteur de formation est représenté par 1 enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de l'UGA et 1 enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de Grenoble INP.

Considérant les candidatures suivantes :

- Nawel KHALEF et Laurent PELLETIER pour représenter le secteur « disciplines de santé » (DS),
- Hassen FOURATI pour représenter le secteur « disciplines des sciences et technologies » (ST),
- Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT pour représenter le secteur "disciplines juridiques, économiques et de gestion" (DEG).

Considérant qu'il manque une candidature pour représenter le secteur DEG ;

Considérant qu'aucune candidature n'est parvenue pour représenter le secteur « disciplines des lettres et sciences humaines et sociales » (LLSH) ;

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

a) Sur la candidature de Nawel KHALEF pour représenter le secteur DS au conseil documentaire de la DGD BAPSO

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	16
Nombre de votants	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Au regard des résultats, Nawel KHALEF est désignée par les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs siégeant au conseil d'administration pour représenter le secteur DS au conseil documentaire de la DGD BAPSO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

b) Sur la candidature de Laurent PELLETIER pour représenter le secteur DS au conseil documentaire de la DGD BAPSO

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	16
Nombre de votants	5
Pour	4
Contre	0
Abstention	1

Au regard des résultats, Laurent PELLETIER est désigné par les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs siégeant au conseil d'administration pour représenter le secteur DS au conseil documentaire de la DGD BAPSO.

c) Sur la candidature de Hassen FOURATI pour représenter le secteur ST au conseil documentaire de la DGD BAPSO

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	16
Nombre de votants	5
Pour	4
Contre	0
Abstention	1

Au regard des résultats, Hassen FOURATI est désigné par les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs siégeant au conseil d'administration pour représenter le secteur ST au conseil documentaire de la DGD BAPSO.

d) Sur le candidature de Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT pour représenter le secteur DEG au conseil documentaire de la DGD BAPSO

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	16
Nombre de votants	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Au regard des votes, Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT est désignée par les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs siégeant au conseil d'administration pour représenter le secteur DEG au conseil documentaire de la DGD BAPSO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 octobre 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Publié le : 10/12/2024

Transmis au Rectorat le : 10/12/2024

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.